
Deuxième jour de la vingt-septième Réunion
CM(27), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
SUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE
RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

1. Rappellent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » ;
2. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
3. Soulignent la nécessité de poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats qui a été réaffirmée par les déclarations ministérielles de Hambourg, de Vienne, de Milan et de Bratislava. À cet égard, nous invitons les parties à continuer de participer en conséquence au processus de négociation en 2021 sous la présidence suédoise de l'OSCE.
4. Encouragent les parties à renforcer leur coordination et leurs interactions pour relever les défis de la pandémie de la Covid-19, soulignent l'importance de maintenir une connectivité ininterrompue entre les deux rives du Dniestr/Nistru pendant la pandémie et, dans ce contexte, appellent à œuvrer de façon constructive au rétablissement rapide de la liberté de circulation ;
5. Demandent instamment aux parties de continuer à consolider les acquis obtenus depuis la Réunion ministérielle de Vienne sur les questions prioritaires et de s'employer à assurer l'application intégrale et continue de tous les accords énoncés dans les protocoles des réunions à « 5+2 » tenues à Rome en 2018, à Vienne en 2017 et à Berlin en 2016, et de contribuer ainsi à l'édification de fondements solides pour continuer à faire progresser le processus de règlement ;

1 Comprend une correction apportée au document lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 5 février 2021.

6. Encouragent les parties à élaborer des propositions communes concernant de nouvelles mesures de confiance, sur la base des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble de mesures Berlin-plus, et à intensifier leur dialogue et leurs efforts relatifs à la protection des droits de l'homme ;

7. Invitent les parties à continuer d'œuvrer de façon soutenue à tous les niveaux du processus de négociation pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour ce processus : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;

8. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant que seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable, demandent qu'une réunion axée sur les résultats soit organisée sous ce format dès que possible en 2021 et réaffirment le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus ;

9. Applaudissent l'approche unifiée et active des médiateurs et observateurs de l'OSCE, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de l'Union européenne à la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation pour le règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » et les encouragent à continuer de coordonner leurs efforts et à utiliser pleinement les moyens dont ils disposent collectivement pour promouvoir les progrès dans toutes les dimensions en vue de parvenir à un règlement global du conflit.